

Lévesque, Claudette

De: francine paris [parisgareau@hotmail.com]
Envoyé: 10 mars 2014 16:23
À: Greffe
Objet: témoignage à verser au dossier r-3854-2013

Madame Pelletier,

Je suis propriétaire et j'habite le rez-de-chaussée de mon triplex dans le quartier Rosemont-Petite-patrie. J'ai envoyé un avis de non-consentement à HQ et j'ai réussi à empêcher l'agent de Capgemini de m'imposer un compteur émetteur de radiofréquences. Ma femme et moi avons habité au 2e étage de ce triplex pendant 5 ans. En 2002, un compteur émetteur d'ondes de 1ère génération y a été installé et ma femme a simultanément commencé à ressentir des malaises chroniques reliés au manque d'énergie, de sommeil et de résistance au stress qui ne l'ont pas quittés depuis.

Quand le représentant de Capgemini est passé au mois de janvier, il a réussi à imposer un compteur de 2e génération à ma fille qui habite au 2e, en l'intimidant avec les frais exorbitants d'un compteur non-communicant. Ma fille a été longtemps hospitalisée, victime d'une encéphalite sévère il y a quelques années. Le compteur émetteur est installé dans la cuisine et je m'inquiète beaucoup pour sa santé.

En clair, nous ne voulons pas de compteur émetteur d'ondes RF dans notre environnement. Je demande à HQ d'installer un compteur électromécanique chez ma fille. Je m'engage à prendre chaque mois le relevé de nos compteurs électromécaniques et de les transmettre à HQ en ligne ou par la poste. Mais je refuse de payer des frais pour conserver notre compteur électromécanique qui a à peine 10 ans et qui fonctionne très bien.

Jean-Marc Gareau